



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET DES MOYENS  
NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE 40800400000082

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHES

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Ministère de la Justice publie les résultats de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2020 en vue de l'acquisition de fournitures de bureaux et logiciel en quatre lots : (Lot n° 01 : Papeterie, Lot n° 02 : Fournitures de bureaux, Lot n° 03 : Fournitures et consommables informatiques, Lot n° 04 : Logiciel antivirus). A l'issue de la procédure d'évaluation des offres techniques et financières effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, les marchés ont été attribués provisoirement selon le tableau ci-dessous :

LOTS	SOUSMISSIONNAIRES	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE	MONTANT DE L'OFFRE FINANCIERE DA/TTC		OBSERVATIONS
			MONTANT AVANT CORRECTION	MONTANT APRES CORRECTION	
LOT N°01	SARL EL HILAL	000116001397594	Min : 412.505,17 Max : 5.295.066,36	MONTANT CORRECT	L'offre la moins-disante
LOT N°02	SARL NOURYN	000616097044745	Min : 2.815.492,40 Max : 4.187.000,72	Min : 2.817.323,81 Max : 3.865.700,72	L'offre la moins-disante
LOT N°03	SOCIETE MICRO SYSTÈME BLIDA	296309010082631	Min : 6.811.084,00 Max : 9.216.609,50	MONTANT CORRECT	L'offre la moins-disante
LOT N°04	SOCIETE MAGICOM	297216010518046	Min : 1.256.640,00 Max : 1.570.800,00	MONTANT CORRECT	L'unique offre pré qualifié

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la Direction Générale des Finances et des Moyens, Direction des Infrastructures et Des Moyens - Sous Direction Des Marchés Et Des Contrats , sis à l'adresse cité ci-dessous – au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire des marchés.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès du président de la Commission sectorielle des Marchés du Ministère de la Justice sis au 23, rue Taleb Abderrahmane, Bab El Oued, Alger, dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.